

RAPPEL DES CONSIGNES AUX ÉLÈVES



Si vous entendez le signal sonore de mise à l'abri :

NE SORTEZ PAS

Rejoignez l'une des zones de sécurité, écoutez et respectez les consignes des

adultes.

NE TÉLÉPHONEZ PAS et éteignez vos portables pour laisser libre le réseau pour les services de secours.

PATIENTEZ DANS LE CALME ET LA DISCIPLINE

afin d'éviter une forte consommation de dioxygène (O₂) et une montée de température désagréable.

Si besoin, **AIDEZ VOS CAMARADES.**

Transmettez sans retard aux adultes toute anomalie constatée. Proposez vos services auprès du correspondant adulte présent pour faciliter la mise en sûreté de tous.

La réussite de ce plan dépend de votre civisme.

Merci de vous conformer à ces directives pour votre sécurité et celle de tous.

Vous pouvez vous familiariser aux différents signaux sonores d'alerte en les écoutant et/ou en les téléchargeant depuis le site E.N.T. du collège.



A l'audition du signal d'alerte :



Les élèves **SE CACHERONT** et **SE BARRICADERONT** dans la salle où ils se trouvent. Ils n'évacueront pas..

Chacun respectera les consignes suivantes :

- Fermer les portes à clé,
- Baisser les stores,
- Éteindre lumière(s), écran(s) d'ordinateur et vidéoprojecteur(s),
- Mettre quelques tables ou une armoire ou le bureau (selon la configuration de la salle) **derrière les portes**,
- Faire le silence complet le plus vite possible – vérifier que les téléphone sont bien éteints;
- S'éloigner des portes.

Maintenir cette situation jusqu'au passage d'un personnel de l'équipe de direction ou d'un représentant des forces de l'ordre, ou la diffusion d'un message sonore de fin d'alerte.

La sécurité de tous dépend du comportement de chacun.



Région académique
NORMANDIE



PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ EN CAS DE RISQUE MAJEUR

PPMS

Consignes et informations à l'intention des Parents

Avec rappel des consignes aux élèves



Collège Roger Gaudeau

Téléphone : 02 32 54 22 16 Télécopie : 02 32 54 29 81

Courriel : 0270001e@ac-rouen.fr

Rue de Raymond Phélip 27700 LES ANDELYS

INFORMATIONS

Madame, Monsieur,

Parallèlement au dispositif d'alerte incendie, l'établissement est doté d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** en cas de risque majeur et dispose de systèmes d'alerte par des **signaux sonores spécifiques** selon le type de risque. (*Risque majeur ou risque attentat / intrusion*).

Chaque accident majeur potentiel fait l'objet d'une procédure de mise à l'abri : le PPMS définit les comportements à adopter et les actions à mener ainsi que le rôle de chacun.

Ce plan est prévu pour garantir une plus grande sécurité dans notre collège et sa bonne application est testée plusieurs fois chaque année au moyen d'exercices.

A votre intention vous trouverez ci-après des consignes qu'il est impératif de respecter pour le bon fonctionnement de ce plan et la sécurité de tous.

Merci de les respecter.

**La sécurité de tous dépend
du comportement de chacun.**

**LES RISQUES
MAJEURS**
APPRENS LES BONS RÉFLEXES



CONSIGNES AUX PARENTS

LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR NÉCESSITENT LA MISE EN SÛRETÉ DÈS QUE VOUS PRENEZ CONNAISSANCE DE LA SITUATION DE CRISE.



**RESTEZ OU
REGAGNEZ UN
BÂTIMENT EN DUR**

Rendez-le le plus sûr possible suivant les moyens disponibles.

**NE SORTEZ PAS,
N'ALLEZ PAS
CHERCHER VOTRE
ENFANT AU COLLÈGE**

Vous mettriez votre vie et la sienne en danger, vous gêneriez les déplacements des services de secours.



Protégez-vous ; l'établissement protège votre enfant.

**NE TÉLÉPHONEZ PAS
AU COLLÈGE**



Éteignez vos portables afin de laisser libre le réseau pour les services de secours

Toutes les informations et le suivi de la situation de crise

sont disponibles de façon officielle par la radio :
France Inter (G.O. et 88,5 MHz)
France Bleu Haute Normandie (89,5 MHz)



Prévoyez un poste récepteur à piles

Merci de vous conformer à ces directives pour votre sécurité et celle de tous.

Types de risques majeurs :

Les risques majeurs sont regroupés en 4 familles ; l'établissement est concerné par chacune d'elles :

- **Risques naturels liés à la météo** : tempête, vent violent,...
- **Risques technologiques** : risque industriel
- **Risques liés au transport de marchandises dangereuses.**

- **Intrusion / Attentat**

L'alerte :

- Alerte et fin d'alerte :

En cas de risque l'alerte est déclenchée par le préfet, par le maire ou directement par le Chef d'établissement ou son représentant.

- France Inter est la radio diffusant les informations officielles concernant la crise et la fin d'alerte. **Ne pas tenir compte des informations circulant sur les réseaux 'sociaux'**, ces informations pouvant être erronées.

- Le déroulement du plan de crise est coordonné par le Chef d'établissement (*ou son représentant*) qui collecte les informations nécessaires au suivi et au contrôle des actions engagées. Il rend compte aux autorités.

La mise en sûreté :

- **Moyens matériels :**

Dans chaque lieu stratégique **une mallette de première urgence** est à disposition. Son contenu permet la sécurisation du lieu, l'organisation de la vie, les premiers secours dans l'attente de la fin de l'alerte.

- **Moyens humains :**

Tous les personnels de l'établissement contribuent à la réalisation du plan ainsi que tous les élèves selon leurs possibilités et/ou leurs compétences.